

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2016

---

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 3537)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AC224

présenté par

M. de Mazières, Mme Genevard, M. Herbillon et Mme Duby-Muller

-----

### ARTICLE 24

À l'alinéa 95, substituer aux deux occurrences des mots :

« de la cité historique »

les mots :

« du site patrimonial protégé ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel